



**DECISION DU BUREAU**  
**Séance du 14 février 2024.**

Date de la convocation : 31/01/2024  
Nombre de membres : 18  
En exercice : 17  
Présents : 10  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

Le mercredi 14 février 2024,  
les membres du bureau,  
légalement convoqués,  
se sont réunis au siège du Syndicat  
9 rue des Trois Banquets à Toulouse  
sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD.

**Étaient présents :** M. BARBREAU Robert, M. BEZIAT Denis, Mme BONHOMME Martine, M. CAZARRE Max, Mme FEVRIER Anne-Marie, M. FUSEAU Philippe, Mme GIBERT Janine, M. LASSERRE Marc, M. RIVAL Patrice, M. SUAUD Thierry.

**Étaient absents excusés :** M. ALMERO Jean-Jacques, M. BOUBE Patrick, Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer, M. DEBEAURAIN Guillaume, M. RASPEAU Raoul, M. SARRALIE Claude, M. SAVIGNY Thierry.

**Pouvoirs :**

- M. BOUBE Patrick à M. SUAUD Thierry ;
- M. DEBEAURAIN Guillaume à M. BEZIAT Denis.

**Décision n°BU202409 : Convention de partenariat entre le SDEHG et la FNCCR  
dans le cadre de la mise en œuvre du programme  
CEE ACTEE sous-programme LUM'ACTE**

*Nomenclature : 8.4 Aménagement du territoire*

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Robert BARBREAU est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne** expose,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération N°CS202023 du 9 octobre 2020 du Comité Syndical donnant délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de tous les types de contrats ou conventions à passer avec les tiers, personnes publiques ou privées, dans la mesure où lesdites conventions ne constituent ni une adhésion du Syndicat à un établissement public, ni une délégation de la gestion d'un service public.

**Considérant** que le SDEHG a fait acte de candidature au volet n°3 du sous-programme LUM'ACTE auprès de la FNCCR en date du 9 août 2023, au titre du groupe de travail constitué pour la rédaction des pièces du renouvellement du marché d'entretien de l'éclairage public et de la signalisation tricolore.

**Considérant** que la SASU FNCCR a informé le SDEHG en date du 4 octobre 2023 que son dossier de candidature avait été validé par le jury ACTEE.

**Considérant** que le montant de la subvention accordée est de 2 572,42 € HT.

**Considérant** qu'il est nécessaire de signer une convention ayant pour objet de définir le cadre du partenariat entre le SDEHG et la FNCCR pour le déroulement opérationnel du programme.

## Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne

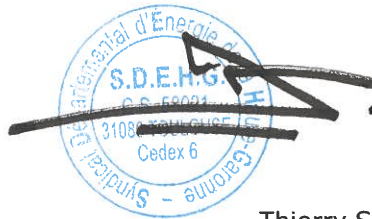
**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :

**Article 1** : d'approuver la convention de partenariat figurant en annexe.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président à la signer ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Thierry SUAUD

Vu et publié sur le site internet du SDEHG,  
Le

**1 1 MARS 2024**

### Résultat du vote :

Pour	12
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*